



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8020

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	ie BT / TBT e	existante	
N° de rapport: 23 /16 /12/2			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :		*****************	****
Demandeur: CCLTIGREON SELAING			
Personne sur place :			CAR IN FINANCIA
Adresse de la visite : Le coltitavant cHA	Rlieb	184-44	Op Box
Date de visite : 21/11/16 Date d'émission : 21/11/16 C. Références clie	ent: Na	7 /	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
ension d'utilisation : A Protection générale du branchement :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	1		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	, <u> </u>		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	_		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : £4 ¥ ΜΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : \mathcal{S}_{n} \mathcal{S}_{n} Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise des la dessier équipement individu	el de l'agent SO	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes: * Absence de Plan elech, que * Absence de Sechannen de ; * Absence de Congranta en tre f	Terre (PAS T.	ROUVE
les cise to consider the	rege .	et Nee	- me f s
Conclusion:).		AP
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain contrôle periodique est à effectuer dans le delai prescrit par la reglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visi le même organisme après mise en conformité u au terme de 18 mois après sign	te complémenta nature de l'acte	ire est à exécuter de vente.	par EC
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examer même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215
	Nom et visa du demandeur pour réception :		
Pour SOCOTEC BELGIUM ABL Socotec Domenico	tigreen be		
Www.certigrect.ii. Tél. 0471/580.708			1/2